



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

Conseillers présents:

Lydie Pérot-Clavel Maire

Nicolas Chenuet, Jean-François Désiré, Aurore Delost, Luc de Dreuille, Adam Giraud, Cédric Henriot, Anthony Jacquelin, Richard Lafort, Franck Morizot, Aurore Tabaran, Sylvie Véniat.

Excusés: Alexandre Varignier pouvoir à Franck Morizot - Valérie Descoins, David Vallet,

Le **secrétaire de la séance** est Anthony Jacquelin

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19h08

Justine Jollet qui remplace la secrétaire de mairie depuis le 2 novembre est présentée à l'ensemble des conseillers.

I - Approbation du PV du 29 septembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 29/09/2020 est approuvé à l'unanimité

II - régie de recettes de la salle des fêtes

Une régie de recettes permet à un régisseur d'encaisser les recettes énumérées dans l'acte constitutif de la régie, à la place du comptable public assignataire, des recettes pour le compte d'une collectivité ou d'un l'établissement public local.

Une régie de recette a été créée pour encaisser le montant des locations de la salle des Fêtes.

L'acte constitutif de cette régie date de 1997 et nécessite une mise à jour.

Les régisseurs actuels sont Stéphanie Vaxelaire titulaire et Nathalie Philippe suppléante.

Stéphanie est en arrêt depuis plus de 2 mois, et Nathalie Philippe ne souhaite pas la remplacer il nous faut donc choisir 2 régisseurs (pas d'élus ni de conjoints d'élus):

Le Maire propose **Dominique Bonniaud** et **Ophélie Jédrusiak**:

Le conseil approuve à l'unanimité la révision de l'acte constitutif de la régie de recettes de la salle des fêtes et la nomination de **Dominique Bonniaud** comme régisseur titulaire et **Ophélie Jédrusiak** comme régisseur suppléant.



III – Régie de recettes de la cantine et de la garderie

Trois possibilités s'offrent à nous pour l'encaissement des sommes dues par les parents d'élèves fréquentant la garderie et/ou la cantine.

Choix 1

- Conserver les régies de recettes avec nomination de 1 régisseur titulaire et 1 suppléant qui seront les mêmes que pour la régie de recettes de la salle des fêtes ou fusionner les 2 régies de recettes en 1 seule avec facture unique si le logiciel le permet (avis de Aurore Delost)

Choix 2

- paiement directement à la trésorerie soit par internet, soit par chèque. Les paiements en espèces vont disparaître

Choix 3

- ouverture d'un compte au nom de la mairie => paiement sur ce compte => virement à la trésorerie

Délibération pour gestion cantine et garderie: le conseil choisit à l'unanimité la suppression des régies de recette pour la cantine et la garderie, la création d'une seule facture pour la garderie et la cantine et le paiement direct à la Trésorerie

III - Révision des tarifs garderie, cantine, salle des fêtes et des loyers:

Les tarifs de la cantine, la garderie et la salle des fêtes n'ont pas été révisés en 2020

Cantine: le tarif est actuellement de 2.20€ par repas. Selon les calculs effectués, le coût d'un repas tout compris (achat des matières premières, personnel, gaz, électricité) est de l'ordre de 7€.

Le tarif d'un repas enfant est fixé à **2.50€**, la différence étant à la charge de la Commune.

Cette augmentation apparaîtra sur la facture de janvier 2021 (payable en février 2021)

Délibération: approuvé à l'unanimité.

Centre de Loisirs sans hébergement (garderie):

	Tarifs 2020 (identique 2019)	Tarifs 2021
Accueil occasionnel	3.00€	3.50€
Forfait mensuel 1 enfant	25.00€	26.00€
Forfait mensuel 2 enfants	40.00€	41.00€
Forfait mensuel 3 enfants	48.00€	49.00€



Délibération: approuvé à l'unanimité

Location de la salle des fêtes

	Tarif 2020	Tarif 2021
Locations aux habitants de la commune (location vaisselle comprise)	180€	220€
Location d'un 2 ^{ème} jour consécutif	80€	85€
Location pour extérieurs à la commune (particulier et société - location vaisselle comprise)	270€	305€
Société de la commune toute manifestation	150€	155€
Société extérieur à la commune pour bal	200€	205€
Caution pour toute location		300€
Annulation réservation moins d'1 mois avant la date prévue (sauf cas exceptionnel)		100€

NB: le personnel de la commune bénéficie du tarif habitant commune quelle que soit leur adresse

Le chèque de caution n'est pas encaissé. La caution est rendue sauf si dégradations du matériel, des locaux et /ou nettoyage pas fait

Une location gratuite par an est prévue pour chaque association de la Commune.

Délibération: approuvé à l'unanimité.

Cimetière:

Tarifs Cimetière	Montant 2020	Montant 2021
Concession (durée 50 ans)	210	215
Concession (durée 30 ans)	150	155
Concession (durée 15 ans)	120	125
Columbarium (case durée 30 ans)	720	725
Columbarium (case durée 15 ans)	360	365
Concession caverne (durée 50 ans)	105	110
Concession caverne (durée 30 ans)	75	80
Concession caverne (durée 15 ans)	60	65

Délibération: approuvé à l'unanimité.



Révisions des Loyers

Formule de calcul : (loyer actuel x Indice INSEE 3^{ème} trimestre 2020)/ Indice INSEE 3^{ème} trimestre 2019

Bâtiments	Loyers mensuels 2020	Loyers mensuels 2021	Date de révision
4 rue de Banville	685€	688€	10/10
11 rue de la Paix	565€	568€	25/11
1 rue de la Paix	165€	166€	01/05
1 rue de la Paix	403€	405€	01/04
Logement multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	315€	316€	29/07
Commerce Multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	508€	510€	29/07

Délibération: approuvé à l'unanimité.

Fermage agricole :

Selon l'arrêté ministériel du 16 Juillet 2020, l'indice est de 105,33, soit une augmentation de 0,55 %.

Vénuat Jean-Marc : de 417,52 € à 419,81€.

Bernardin Jean-Michel : de 120,00 € à 121,00 €

Délibération : approuvé à l'unanimité.

IV - Correspondant de la sécurité routière

La préfecture signale que pour agir en faveur de la sécurité routière les communes peuvent nommer un élu "correspondant sécurité Routière" qui sera le relais privilégié entre les services de l'état et les autres acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Lors de la réunion du 2 juin 2020, Adam Giraud a été désigné comme délégué sécurité routière Il est donc désigné "correspondant sécurité Routière"

La réponse sera transmise à la Préfecture

V - Remise gracieuse de loyers du Multi service (professionnel)

Après un entretien téléphonique avec la Préfecture (Mme Franchisseur) la Commune a la possibilité d'aider le multiservice en ne réclamant pas de loyer sur une période donnée.



Le conseil décide à l'unanimité de dispenser Nathalie Thomas de l'Entrepôtes du paiement des loyers du multiservice pour le 1er trimestre 2021 pour les aider à traverser cette crise sans précédent (montant: 508€*3= 1524€).

VI Décision modificative

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020

Pour faire face aux dépenses de la Section investissement à l'article 1641 il manque la somme de 5 090€.

Pour compenser ce manque, il faut modifier le budget primitif comme suit:

Retirer du chapitre 21 – "*IMMOBILISATIONS CORPORELLES* /article 2152 - *Installations de voirie*" la somme de **1 100€**.

et sur l'article 21 318 "*Autres bâtiments publics*" la somme de **4000€**

Soit un total de 5100€ à reporter à l'article 1641

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette modification

VII - Projet 2021:

Ces projets ont été dans un premier temps, étudiés par la commission technique et sont soumis au Conseil.

- **Projets 2020 à concrétiser**

Réfection du mur de la mairie (dans la cour de l'école) et du mur de L'école côté rue

Isolation de la salle des fêtes

- **Zone de loisirs** : Plantation d'arbres à l'entrée du bourg, (Anthony Jacquelin)

Aménagement espace sportif (terrain de cross/ parcours VTT/ jeux enfants)

Mobiliers: tables piquenique, bancs, poubelles

- **Bâtiments:**

Portail multiservice et portail du 4 rue de l'Abron (Logement de M. Ponsard)

Fenêtre et WC au 1 rue de la Paix (Logement de M. Faure)

Réfection de la sacristie

Réfection du bureau du maire



- **Aménagement du cimetière:**

Plantation d'arbustes,
Amélioration de l'espace cinéraire (jardin du souvenir, columbarium, cavurnes)

- **Amélioration de l'information:**

Panneau d'informations lumineux
Alertes et informations aux administrés en temps réel (intramuros, ltooki...)

- **Amélioration de la circulation**

Miroir au niveau de l'intersection de la rue de l'Abron et de la rue Banville pour faciliter la négociation du virage.
Pose de ralentisseurs

- **Mobilier urbains**

Râtelier vélos vers arrêt bus (don)
Décorations de Noël (voir avec Moulins Communauté)
Remplacement poubelle place église (usagée)

Ces projets sont approuvés par le conseil.

Des devis vont être demandés aux artisans et entreprises et des demandes de subventions vont être envoyées aux différents partenaires (Région, département...)

VII - Questions diverses:

- **l'usine APIM rue de l'Abron: son devenir et sa sécurité (Luc de Dreuille)**

Des jeunes se réunissent dans les locaux de cette usine désaffectée qui peut présenter certains dangers dus aux produits entreposés.

Le maire va adresser un courrier à Maître PETAVY mandataire judiciaire 29 rue Berthelot à Chamalières pour lui demander de faire le nécessaire pour la mise en sécurité des locaux.

- Le bulletin municipal va prochainement être édité, puis distribué par « La Poste »

- Un grand merci à Mr VENUAT Roger pour le don du sapin, ainsi qu'aux conseillers qui ont participé à la mise en place des décorations.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 janvier 2021 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 21h30

